



PRÉFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des territoires et de la mer
des Pyrénées-Atlantiques

Service Eau - LET210058

Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques
Direction du développement – Direction TEVE
Mission Plan Montagne
64 avenue Jean Biray
64058 PAU cedex 9

Dossier suivi par :
Cendrine Cazanave-Nébout

Mèl : cendrine.cazanave-nebout@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Tél. : 05 59 80 87 87

Objet : Porter à connaissance instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : **Porter à connaissance – travaux de pavage de la retenue de la Pierre Saint Martin à Arette**
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.

Réf. : 64-2021-00003

Pau, le 15 janvier 2021

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre porter à connaissance, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Porter à connaissance – Travaux de pavage de la retenue de la Pierre Saint Martin

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 14 janvier 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 64-2021-00003

Votre dossier a été transmis au service en charge de la police de l'eau qui est chargé de l'instruction de ce dossier. Il sera instruit conformément à l'article R. 214-40 du code de l'environnement.

Je vous rappelle en outre qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de la procédure d'instruction. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet et par délégation
Le responsable de l'unité quantité/lit majeur

Pierre Escale

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier.